

# **SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS**

## **EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 DÉCEMBRE 2012 À 17 HEURES À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS**

Convocation du 7 décembre 2012

Membres en exercice : 49 titulaires  
49 suppléants

Membres présents : 24 titulaires  
9 suppléants

### **Délibération n°215 du Comité syndical**

#### **1. Budget primitif 2013**

L'ADEUS demande à l'ensemble de ses partenaires d'augmenter de 1,5 % leurs contributions. Sur la base du travail partenarial, après avis du bureau, il est proposé d'inscrire la même somme qu'en 2012 soit 160 000 €.

Concernant les subventions que nous pouvons obtenir. La Région sera sollicitée sur la base du même montant qu'en 2012, à savoir 45 000 €.

Conformément à la convention passée entre la CUS et le Syndicat Mixte pour le SCOTERS, il est prévu que la CUS abonde à hauteur de 30 000 € les travaux du DAC. Pour mémoire, sur un budget d'étude de 53 275 € HT, à ce stade nous avons réalisés 25 486,76 € (phase 1 du marché).

A noter en section investissement, article 202 l'inscription d'un budget de 60 000 €. Il s'agit de disposer d'un budget nous permettant, le cas échéant d'engager dès cette année le travail d'évaluation environnementale. Ce travail est nécessaire car, juridiquement, à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le SCOTERS devra répondre aux exigences de la loi Engagement National pour l'Environnement. Compte tenu de la durée de ce type de démarche (il faut pouvoir disposer de données sur une année complète), il est utile de l'anticiper.

En matière de communication, il est envisagé de mettre à jour le module administrateur de notre site internet ainsi que de revoir nos outils de communication. Il est notamment proposé de faire évoluer le magazine « 2000-2016 » en une newsletter plus synthétique et de diffusion plus souple que le magazine. L'article 6236, chapitre 11, de la section de fonctionnement est abondé en conséquence (newsletter). Le financement du site internet est assuré en section d'investissement, chapitre 20, article 205.

La contribution des membres est de 411 295 € en 2013. Selon les statuts du Syndicat mixte 75% sont à la charge de la CUS, soit 308 471 € et 25% sont à la charge des communautés de communes membres, soit 102 824 €. Par rapport au budget 2012, cette contribution est en baisse de 5169 € du fait du départ de la communauté de communes de Gombsheim-Kilstett et de ce fait la participation des communautés de communes passe de 0,75 € par habitant à 0,7696 € par habitant.

*Le Comité syndical  
sur proposition du président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

*DECIDE*

*D'APPROUVER, chapitre par chapitre, le budget primitif 2013 présenté :*

**Budget de fonctionnement :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
(012) Personnel, y.c cotisation	210 000 €	Groupements de collectivités	411 295 €
(65) Suivi et mise en œuvre	160 000 €		
(011)Gestion fonctionnement /	51 295 €	Etat (DGD ou autre)	
		Région	45 000 €
		Département	
Compte 6811 : dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	35 000 €	Divers	
<b>Total</b>	<b>456 295 €</b>	<b>Total</b>	<b>456 295 €</b>

**Budget d'investissement :**

DEPENSES		RECETTES	
(202) : frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme	60 000 €	(280) : immobilisations incorporelles	29 500 €
(205) Conc. Droits simil.brevet, lic., marques, proc.	1 500 €	(281) : immobilisations corporelles	5 500 €
(21) Divers : mobilier, logiciels, informatique...	7 200 €	(10) dotations, fonds divers et réserves (13) Subvention d'investissement	3 700 € 30 000 €
<b>Total</b>	<b>68 700 €</b>	<b>Total</b>	<b>68 700 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le

La publication le

Strasbourg, le

Le Président  
Jacques BIGOT